

Avis technique

Recyclabilité d'un sachet



NC	GENERALITES	
	Demandeur	MUPA EMBALLAGES
	Date de la demande	Février 2021
	Dénomination	MUPAPRESS-100
	Marché	Routage
	Type de produit emballé	Papiers graphiques
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Sachet rectangulaire
	Contenance	-
	Masse vide	28 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, plastique (PE)
	Système de fermeture	Thermoscellage
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	71,4 %
	Plastique	28,6 %
	Aluminium	%
	Acier	%
Autre	%	
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité		
AVIS REFERENTS		
-		

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation

** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

> Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage se désintègre facilement lors de l'étape de pulpage et la fraction plastique est éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,
- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au Cerec.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...



Christian PICARD